

rais en faveur de l'abolition. Mais je ne peux le faire maintenant, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement n'a pas mis en vigueur les lois nécessaires pour assurer à chaque Canadien ce sens de la protection et de la sécurité auquel il a droit. Que le gouvernement agisse en ce sens, et je l'appuierai au moment opportun. Mais je ne peux l'appuyer aujourd'hui parce que cette mesure est prématurée, et c'est pourquoi je compte voter pour le maintien de la peine capitale.

● (1630)

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, mais je serai plutôt bref. Je répète ce que la Chambre sait sûrement déjà soit que le point de vue que je vais exprimer est strictement personnel. Je ne parle pour personne que moi-même. De ce côté-ci de la Chambre, le vote sur cette mesure sera absolument libre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, mes vues sur la peine capitale sont bien connues au Canada. Il ne conviendrait pas que, comme chef de mon parti, j'impose mes vues à certains collègues qui ne les partagent pas sur une question comportant un vote libre. Si je devais le faire, je saperais le principe du vote libre lequel, bien qu'on y ait recourus très rarement dans la pratique parlementaire au Canada et ailleurs, est un élément de première importance dans notre régime parlementaire, et de ceux que je ne voudrais pas compromettre. J'espère que la décision de ne pas user de son pouvoir pour influencer les collègues d'un parti sera respectée aussi scrupuleusement par les chefs des autres partis à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais aborder un autre sujet qui concerne un devoir du gouvernement que je juge très important, celui d'obéir à la loi. Je tiens à bien préciser, comme je l'ai souvent fait à l'extérieur de la Chambre, que si la loi du pays prévoit la peine capitale alors que mon parti est au pouvoir et que je suis premier ministre, mon gouvernement appuiera la loi du pays. Nous appliquerons la peine capitale même si, personnellement, je ne l'approuve peut-être pas.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il y a dans le pays une exigence fondamentale qui se rapporte à la légitimité du gouvernement; il faut que les gouvernements eux-mêmes respectent la loi et qu'on le sache.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Après avoir lu une bonne partie du débat qui a eu lieu ici et avoir entendu certains de mes collègues de tous les partis y participer, je suis satisfait de la teneur générale du débat. Je crois qu'il s'agit dans l'ensemble d'un débat modéré au cours duquel personne n'a essayé ni d'un côté ni de l'autre de qualifier ceux qui ne sont pas d'accord d'ennemis de la civilisation ou de l'ordre public. Cela dénote, à mon avis, de la maturité de la part de la Chambre dans son approche de cette question difficile, ce qui est louable et encourageant.

A mon sens, dans cette question de la peine capitale, monsieur, il ne s'agit pas de savoir si, en principe, l'État a le droit de disposer de la vie des citoyens. Il a, bien

Peine capitale

entendu, ce droit. Le problème, beaucoup plus pragmatique, est de savoir dans quelles conditions son application se justifie. Une société qui, comme la nôtre, a le respect de la vie humaine, doit se montrer extrêmement prudente avant de déclarer que les circonstances justifient la mise à mort d'un être humain.

Il y a des circonstances où, à mon avis, l'État ou une société comme la nôtre a le droit de tuer. Le premier exemple qui vient à l'esprit est, naturellement, le cas de la guerre. Si nous avions dû décider si le Canada devait entrer dans le conflit de la deuxième guerre mondiale, nous aurions tous été d'accord pour son intervention, tout en sachant que la conséquence inévitable de cette décision serait la perte de vies humaines. D'où il faut conclure que la perte de vies humaines ne peut se justifier que si c'est le seul moyen de réaliser d'importants objectifs sociaux. A mon sens, la peine capitale ne peut se justifier que lorsque nous sommes certains que c'est le seul moyen d'empêcher des meurtriers en puissance de commettre un crime, ce qui est un but social important.

Des voix: Bravo!

M. Clark: A l'instar de bien d'autres députés, je me suis fait un devoir de considérer la peine capitale du point de vue de la dissuasion et je me suis rendu compte qu'elle ne joue pas un rôle dissuasif auprès de ces personnes bizarres que sont les meurtriers. On pourrait certes rétorquer que, pour la plupart d'entre nous, qui nous considérons comme des personnes normales, la peine capitale constituerait une menace de taille qui nous empêcherait de commettre un meurtre. En réalité, pour la plupart, nous ne commettrions de toute façon pas de meurtre. Notre tâche consiste à établir si la menace de la peine de mort arrêterait le bras de ceux qui pourraient vraisemblablement prendre une vie humaine ou commettre un meurtre. Je n'ai vu aucun élément de preuve solide permettant de penser que la menace de la peine de mort ait un effet préventif. Je n'ai certes pas vu ni entendu de preuve qui me permette de conclure que l'acte irréversible de l'État qui supprime la vie serait justifié.

Ce qui s'est produit en l'occurrence, ce qui explique que nous sommes encore en train de débattre cette question et que celle-ci retienne l'attention et soulève des inquiétudes partout dans le pays, c'est que la peine de mort est devenue une question symbolique. Nous débattons plus ici que la simple question de la dissuasion. Nous traitons d'une préoccupation fort réelle qu'éprouvent bien des Canadiens à propos de l'ordre dans notre société, à propos de leur sentiment de sécurité. Il ne fait aucun doute qu'il y a actuellement un sentiment d'insécurité fort répandu au pays. Cela est en partie naturel car notre société prend de plus en plus d'ampleur, devient de plus en plus complexe et, je suppose, plus dangereuse. Ce sentiment est également attribuable à la place qu'occupe la violence et dont nous ont parlé d'autres députés avec beaucoup d'éloquence, c'est-à-dire la place que lui donnent les media et la violence qui s'exerce sous d'autres formes. Je crois que ce sentiment s'explique également aujourd'hui par la méfiance très réelle du public envers le gouvernement actuel et à cause de son attitude vis-à-vis du maintien de la sécurité et de l'ordre publics.